

Nais / Formulaire 4 VD Visite intermédiaire du 29.10.2015 (jj.mm.aaaa)

Placette Nais Villeneuve / Petit Tour VD28

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins culturaux ha
Bois exploités et débardés m3
Bois exploités et laissés sur place m3
Exploitation planifiée (521.1) de châblis (522)
Autre (préciser)

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire Nais 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

RAS

3. Événements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Événements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire Nais 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

RAS

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire Nais 2 initial, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

Observation de dégâts de cerfs de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves.

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2. Une analyse des effets plus conséquentes sera faite en 2015).

RAS

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire Nais 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafraîchissement des limites

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date

Signature du garde forestier

Remarque :

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à la création de la placette